Le saviez-vous?

- 3,3 millions de tonnes de verre produites dont 2 millions de tonnes issues du verre recyclé
- 7 bouteilles sur 10 sont recyclées
- Le recyclage évite le rejet de 2 millions de tonnes de déchets ménagers par an
- 80 % de la collecte du verre provient de l'apport volontaire,20 % du tri sélectif ou en porte à porte
- 10 % des tonnages contribuent toujours à la lutte contre le cancer
- On consomme chaque année près de 50 kg d'emballages en verre par personne
- On recycle le verre en France depuis 1974
- Le verre représente 12 % du poids des déchets ménagers
- Orâce à la Garantie de Reprise fixée entre les verriers et les Collectivités Locales, 100 % de la collecte des ménages est aujourd'hui traitée par la filière verre et ce, n'importe où en France
- Le Démélange, ou tri par couleur, permet aujourd'hui de séparer par des moyens optiques le verre coloré du verre blanc (le mélange du verre ne permettait pas, jusque là, de refabriquer du verre incolore)

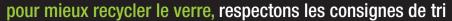


Le recyclage du verre est économique et écologique Plus qu'un geste, c'est aujourd'hui un devoir













Saviez-vous que le verre est le seul matériau qui se recycle à l'infini?

Cette qualité exceptionnelle fait de lui la star des matières d'emballage : avec une bouteille, on refabrique exactement la même bouteille.

D'un point de vue économique et écologique, ce cycle perpétuel n'a que des avantages, voilà pourquoi nous devons le recycler...

c'est une question de bon sens!





Recycler le verre Tout le monde y gagne!

- Le recyclage du verre permet de réduire considérablement le rejet de CO₂ car il est moins gourmand en énergie que sa fabrication à partir de matières premières.
- Le recyclage du verre permet de réduire le prélèvement de matières premières dans la nature.
- Recycler le verre permet d'éviter la mise en décharge, qui coûte cher aux collectivités locales et donc à nous tous, citoyens.



Le recyclage du verre, à chacun son rôle!



© Philippe Renault / Photothèque Eco-Emballag

Vous déposez vos emballages en verre soit dans un conteneur soit dans un bac dédié, en cas de collecte en porte-à-porte.



L'embouteilleur

Le logo Point Vert - qui n'est

pas toujours vert - que l'on

peut observer sur la plupart

des emballages signifie que

l'industriel, qui a emballé un produit pour le vendre, contribue

financièrement à la valorisation de son emballage après usage

Cette contribution est versée à

Adelphe ou Eco Emballages,

puis reversée aux collectivités

l'une des sociétés agréées

mettre en place la collecte

sélective des emballages.

conditionne ses produits dans des emballages en verre recyclé, prêts à rejoindre les linéaires pour les consommateurs.



Lorsque chaque acteur du recyclage s'investit, une bouteille redevient une bouteille.



Le verrier

utilise le calcin, devenu sa principale matière première. Il est fondu à 1500° C, puis soufflé pour donner de nouveaux emballages en verre.

ou des bacs dédiés pour la collecte sélective du verre.

Les collectivités locales

mettent à votre disposition des conteneurs

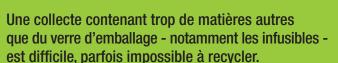


Le camion de collecte

emmène le verre directement à l'usine de traitement ou sur une aire de stockage.

Au centre de traitement, le verre subit une série de tris pour éliminer les matières indésirables comme le plastique, le papier mais surtout les infusibles (ce sont les matières qui ne fondent pas comme la faïence, la vaisselle, la vitrocéramique, par exemple). Devenu calcin, il est prêt à redevenir du verre.

Les consignes, pour mieux trier!



Alors que doit-on mettre dans le conteneur à verre ?

UNIQUEMENT DU VERRE D'EMBALLAGE!



C'est-à-dire tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux et pots.





ET RIEN D'AUTRE...
ATTENTION AUX FAUX-AMIS!

Les matières infusibles comme celles qui sont énumérées ci-dessous ne fondent pas dans les fours verriers. Elles forment donc des inclusions qui fragilisent le verre.

- Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...
- Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...



